

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres absents excusés : 01
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 04
Nombre de membres absents : 01

L'an deux mille seize et le douze du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-luc, CARBONNEL Jean-Louis, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes et M. BURLAN Christelle (procuration à Mme FERNANDEZ Martine), CANET Fanny (procuration à M. OUBALKASSAM Mohamed), DELFOUR Etienne, LAZARO Pascal (procuration à ROCALVE Jean-Paul), MANCES Françoise (procuration à DEL-VALS Jérôme)

ETAIT ABSENTE : Mme TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 29 Avril 2016

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Didier FLORES est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 19 AVRIL 2016 est approuvé à l'unanimité

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

27.4.2016	commande avis technique - inspection détaillée du réservoir d'eau potable du bas service confiée à la SSISEM de PERPIGNAN pour un montant de 2 500 € HTVA
27.4.2016	travaux à l'abbaye : peinture de la salle de la vidéo confiée à FC Peintures de POMAS pour un montant de 1 770,56 € HTVA
28.4.2016	fabrication d'un garde corps confiée à Michel Jorge de BELVEZE du RAZES pour un montant de 700 € HTVA
28.4.2016	fleurissement du village (jardinières diverses, abbaye, village, arrosage) confié à Jard-Fort de Limoux pour un montant de 1 405 € HTVA + fleurissement des candélabres du pont confié à Jard-Fort pour un montant de 2 184,40 € HTVA+ fournitures de plantes diverses confiée à Eliane VILLA de CAVANAC pour un montant de 259,50 € HTVA
28.4.2016	contrat de maintenance annuel du parc d'extincteurs pour 3 ans confié à SICLI pour un montant annuel de 945,70 € HTVA
28.4.2017	achat d'un ordinateur pour la bibliothèque auprès de la société TIGER INFORMARTIK pour un montant de 597,51 € HTVA + douchette auprès de la société PLEIN CIEL pour un montant de 49,16 € HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Attributions individuelles des subventions aux associations

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Monsieur OUBALKASSAM, rapporteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les attributions suivantes :

COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00	
SPA	758.00	
COMITE DES FETES	5 200.00	La procuration de Mme CANET au profit de M. DEL-VALS n'est pas utilisée
PETANQUE CLUB	350.00	M. FLORES ne participe pas au vote
SOCIETE DE PECHE	350.00	M. FLORES ne participe pas au vote
ACCA	550.00	M. DEL-VALS ne participe pas au vote
FNACA	120.00	
LES AMIS DE L'ABBAYE	500.00	Un ajustement ultérieur est possible

FNATH	70.00	
AMICALE DU CARNAVAL	500.00	
SESA	80.00	
CROIX ROUGE	100.00	
AMICALE DONNEURS DE SANG	350.00	
BENEVOLES ST-HILAIROIS	430.00	
FCVL	1 300.00	Versement fractionné
PREVENTION ROUTIERE	105.00	
AUDE SOLIDARITE	300.00	Débloqué en cas de nécessité, si appel à dons
TENNIS CLUB DE LA VALLEE DU LAUQUET	300.00	
AMF (TELETHON)	153.00	

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

3. Aménagement de l'aire de jeux pour enfants

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Madame Martine FERNANDEZ rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'acquisition d'un élément auprès de LOISIRS DIFFUSION destiné à être installé à l'aire de jeux, conformément au devis présenté, soit 5 475 € HTVA. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

4. Recrutement dans le cadre des contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi - emplois d'avenir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'agent polyvalent pour le service technique à temps complet à compter du 1^{er} Juin 2016, dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi - CUI - CAE à destination d'une personne bénéficiaire de l'obligation d'emploi de la loi de 2005 sur le handicap inscrite à pôle emploi. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 341/majoré 322. Les missions dévolues à l'agent sont définies, la commune mettra en place les actions de formation nécessaires et Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 30

Vu pour être affiché le treize mai deux mille seize conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 13 Mai 2016

Le Maire :
Jean-Louis CARBONNEL